

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit

Xioneer VXL EX

Type de produit

Produits de nettoyage. Basique

UFI

9300-P0FR-K00Q-GV5S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

BellandTechnology AG

Kühlenfelserstr. 47

D-91278 Pottenstein

Téléphone

+49 (0) 171 220 006 7

Fournisseur :

BellandTechnology AG

Kühlenfelser Str. 47

D-91278 Pottenstein

Téléphone

+49 (0) 171 220 006 7

E-Mail

wecanhelp@xioneer.com

Service chargé des renseignements: Département sécurité des produits

1.4. numéro d'urgence

+49 89 19240

Centre antipoison de Munich

**Klinikum rechts der Isar, Département de toxicologie
clinique**

Ismaninger Str. 22, 81675 Munich

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.)



2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 12 Produits de nettoyage. Basique 72/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



GHS07

Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux

Chemische Bezeichnung	CAS-Nr. EC-Nr. Index-Nr. Reg.nr	Classement	Concentration (% w/w)
CARBONATE DE SODIUM	497-19-8 207-838-8 01-2119485498-19	Eye Irrit. 2; H319	>50–≤100%
ACIDE SILICIQUE, SEL DE SODIUM	1344-09-8 215-687-4 01-2119448725-31	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>2,5–<10%

Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques

< 5%

4. Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Consignes générales: Éloigner les personnes concernées de la zone de danger.

Après inhalation:: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion : Reichlich Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles..

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

Remarques supplémentaires: Test de contamination Collecter séparément l'eau d'extinction. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Éliminer conformément aux prescriptions administratives.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage: 11

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants de protection.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles **Indications générales**

État physique Solide

• Couleur:	Incolore
• Odeur:	Spécifique au produit
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
• Inflammabilité Non déterminé :	
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• Inférieure:	Non déterminé.
• Supérieure:	Non déterminé.
• Point d'éclair Non applicable :	
• Température de décomposition:	Non déterminé.
• pH à 20 °C :	11 (10%)
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique :	Non applicable.
• Dynamique:	Non applicable.
• Solubilité	
• l'eau:	Soluble
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	Non déterminé.
• Pression de vapeur:	Non applicable.
• Densité et/ou densité relative	
• Densité:	Non déterminée.
• Densité relative :	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non applicable.
• Caractéristiques des particules :	
Voir point 3.	

9.2 Autres informations

• Aspect:	
• Forme:	Poudre
• Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
• Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif.
• Propriétés explosives:	
• Changement d'état	
• Taux d'évaporation:	Non applicable.
• Informations concernant les classes de danger physique	
• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant

• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant
• Matières solides comburantes	néant
• Peroxydes organiques	néant
• Substances ou mélanges corrosifs pour les Métaux	néant
• Explosibles désensibilisés	néant

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**497-19-8 carbonate de sodium**

Oral LD50 2800 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité aquatique:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7. Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

Emballages non nettoyés:

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA néat

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néat

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néat

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néat

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Règlement type" de l'ONU:

néat

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique:

Regulatory Affairs

Contact:

Dr. Bogner

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de l'impression. Les informations sont destinées à vous donner des indications pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité lors du stockage, du traitement, du transport et de l'élimination. Ces informations ne sont pas transposables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, mélangé ou transformé avec d'autres matériaux, ou soumis à un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être appliquées au nouveau matériau ainsi fabriqué, sauf indication contraire expresse.

Département responsable

BellandTechnology AG
Kühlenfelser Str. 47
D-91278 Pottenstein
wecanhelp@xioneer.com

Toutes les informations fournies par ou au nom de Xioneer concernant ses produits, qu'il s'agisse de données, de recommandations ou autres, sont basées sur des recherches et sont considérées comme fiables en toute bonne foi. Cependant, Xioneer n'assume aucune responsabilité et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété, la qualité marchande, l'adéquation à un usage particulier ou la non-violation des droits de tiers, ou toute garantie découlant de la conduite des affaires, de l'utilisation ou de la pratique commerciale, en ce qui concerne l'application, le traitement ou l'utilisation des informations ou des produits susmentionnés. L'utilisateur assume l'entière responsabilité de l'utilisation de toutes les informations fournies et doit vérifier la qualité et les autres caractéristiques ou conséquences éventuelles de l'utilisation de toutes ces informations. Les valeurs typiques ne sont qu'indicatives et ne doivent pas être considérées comme des spécifications obligatoires.

Copyright © Xioneer 2022. tous droits réservés.